

EUREX EN FOREZ-FIDUCIAIRE EUROPEENNE

**Société par actions simplifiée
au capital de 350 000 euros
Siège social : 28 Avenue Pierre Mendès-France
Immeuble Le Canopé, 42270 ST PRIEST EN JAREZ
305 177 578 RCS ST ETIENNE**

(la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
PRISES PAR ACTE SOUS SIGNATURE PRIVEE
EN DATE DU 27 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le 27 Mars,

Les soussignés :

La société ALFA PARTICIPATIONS, Société à responsabilité limitée représentée aux présentes par son Gérant, Monsieur Stéphane FAURE,
La société ALLEGRE INVESTISSEMENTS, Société civile représentée aux présentes par sa Gérante, Madame Mélanie ALLEGRE
La société ASM EXPERT COMPTABLE, Société à responsabilité limitée unipersonnelle représentée aux présentes par sa Gérante, Madame Anne-Sophie MORIN
La société EUREX - COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE, Société par actions simplifiée représentée aux présentes par son Président, Monsieur Alexandre BOUTARIN
La société FIREC AUDIT, Société à responsabilité limitée unipersonnelle représentée aux présentes par son Gérant, Monsieur Jean-Luc DESPRES
La société FLA INVEST, Société par actions simplifiée unipersonnelle représentée aux présentes par son Président, Monsieur Fabien LEONE-AIGUIER
La société FLO PARTICIPATIONS, Société par actions simplifiée unipersonnelle représentée aux présentes par sa Présidente, Madame Florence OGIER
Monsieur François GRILLET
La société HOLDING BM, Société par actions simplifiée unipersonnelle représentée aux présentes par sa Présidente, Madame Blandine MOUNIER
Madame Florence OGIER
La société R&F PARTICIPATIONS, Société à responsabilité limitée représentée aux présentes par son Cogérant, Monsieur Rémy DELOLME

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels, la totalité des 6.139 actions ordinaires composant le capital de la Société et conformément aux dispositions du Code de commerce et de l'article 23 des statuts,

et après avoir rappelé que les présentes décisions sont prises dans le cadre d'une réorganisation capitalistique des sociétés du groupe EUREX (l'« **Opération** »),

connaissance prise des éléments suivants communiqués préalablement aux associés :

- un exemplaire des statuts en vigueur de la Société (les « **Statuts** »),

- le rapport du président (le « **Rapport du Président** »),
- le contrat d'apport en date du 27 mars 2026 conclu entre la Société, en qualité de bénéficiaire et :
 - **FC2M**, Société civile au capital de 1.000,00 euros sise 1374 Route de Saint-Andéol de Vals 07200 Saint-Julien-du-Serre RCS Aubenas 903 154 185, représentée par son Gérant Monsieur Cyrille MUEL,
 - **HOLDING TOPA**, Société civile au capital de 5.000,00 euros sise 508 Chemin de Prades 07200 Saint-Didier-sous-Aubenas RCS Aubenas 752 413 690, représentée par son Gérant Monsieur Louis-Pierre PARGOIRE-MATHON ;
 - **R&F PARTICIPATIONS** Société à responsabilité limitée au capital de 20.000,00 euros sise 24 Rue de Saint-Symphorien 42140 Chazelles-sur-Lyon RCS Saint-Etienne 527 709 257, représentée par ses co-gérants Monsieur François GRILLET et Monsieur Rémy DELOLME ;
 - **Société de participations d'expertise comptable et de commissariat aux comptes VBR Conseils** Société à responsabilité limitée au capital de 50.000,00 euros sise 233 Chemin du Mas des Astats 07460 Berrias-et-Casteljau RCS Aubenas 949 604 128, représentée par son Gérant Monsieur Vincent BRESSON ;
 - **N&F Nexus** Société civile au capital de 1.000,00 euros sise 37 Rue du Docteur Flammand 25200 Montbéliard RCS Belfort 100 430 545, représentée par sa Gérante Madame Nawel DOUMA ;
 - **QL INVEST** Société civile au capital de 70.000 euros sise 69 A Route de Lazuel 07200 Aubenas RCS Aubenas 992 774 109 représentée par son Gérant Monsieur Quentin LOYET ;
 - **VAGA CONSEILS** Société à responsabilité limitée au capital de 2.000,00 euros sise Parc Sud Galaxie 4 Rue de l'Octant 38130 Echirolles RCS Grenoble 911 102 903 représentée par ses cogérants Monsieur Axel APOCHER et Madame Vanessa GINIER-GILLET ;
 - **KALICO** Société à responsabilité limitée au capital de 350.000,00 euros sise 15 Rue des Glycines 42300 Mably RCS Roanne 820 523 215, représentée par sa Gérante Madame Aurélie FAYET

en leur qualité d'apporteurs (les « **Apporteurs** ») relatifs aux apports en nature suivants :

Apporteurs de leurs titres « EUREX FIDUCIAIRE », SAS au capital de 369.626,00 euros sise 51 Avenue de Bellande 07200 Aubenas, RCS Aubenas 303 627 657 :

- **FC2M**, Société civile au capital de 1.000,00 euros sise 1374 Route de Saint-Andéol de Vals 07200 Saint-Julien-du-Serre RCS Aubenas 903 154 185, représentée par son Gérant Monsieur Cyrille MUEL, apporteur de 138 actions ;
- **HOLDING TOPA**, Société civile au capital de 5.000,00 euros sise 508 Chemin de Prades 07200 Saint-Didier-sous-Aubenas RCS Aubenas 752 413 690, représentée par son Gérant Monsieur Louis-Pierre PARGOIRE-MATHON, apporteur de 518 actions ;
- **R&F PARTICIPATIONS** Société à responsabilité limitée au capital de 20.000,00 euros sise 24 Rue de Saint-Symphorien 42140 Chazelles-sur-Lyon RCS Saint-Etienne 527 709 257, représentée par ses co-gérants Monsieur François GRILLET et Monsieur Rémy DELOLME, apporteur de 18 actions ;

- **Société de participations d'expertise comptable et de commissariat aux comptes VBR Conseils** Société à responsabilité limitée au capital de 50.000,00 euros sise 233 Chemin du Mas des Astats 07460 Berrias-et-Casteljau RCS Aubenas 949 604 128, représentée par son Gérant Monsieur Vincent BRESSON, apporteur de 525 actions ;
- **N&F Nexus** Société civile au capital de 1.000,00 euros sise 37 Rue du Docteur Flammand 25200 Montbéliard RCS Belfort 100 430 545, représentée par sa Gérante Madame Nawel DOUMA, apporteur de 70 actions ;
- **QL INVEST** Société civile au capital de 70.000 euros sise 69 A Route de Lazuel 07200 Aubenas RCS Aubenas 992 774 109 représentée par son Gérant Monsieur Quentin LOYET, apporteur de 70 actions.

Apporteur de ses titres « EUREX CONSEILS » SAS au capital de 225.125,00 euros sise 4 Rue de l'Octant Parc Sud Galaxie 38130 Echirolles, RCS Grenoble 393 061 338 :

- **VAGA CONSEILS** Société à responsabilité limitée au capital de 2.000,00 euros sise Parc Sud Galaxie 4 Rue de l'Octant 38130 Echirolles RCS Grenoble 911 102 903 représentée par ses cogérants Monsieur Axel APOCHER et Madame Vanessa GINIER-GILLET, apporteur de 2.369 actions ;

Apporteur de ses titres « EUREX ROANNE » SAS au capital de 20.000,00 euros sise 92 Boulevard Jean-Baptiste Clément 42300 Roanne, RCS Roanne 819 050 188 :

- **KALICO** Société à responsabilité limitée au capital de 350.000,00 euros sise 15 Rue des Glycines 42300 Mably RCS Roanne 820 523 215, représentée par sa Gérante Madame Aurélie FAYET, apporteur de 980 actions.

(les « **Apports** »), et

- le rapport du cabinet Courat Micol Audit, en qualité de commissaire aux apports nommé par décisions en date du 12 mars 2026, sur les Apports, conformément aux dispositions du Code de commerce, ainsi que le récépissé de dépôt dudit rapport au greffe du tribunal de commerce de Saint-Etienne (le « **Rapport CAA** »),

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

- Déclarations et renonciations préalables aux délais d'information et de communication,
- Refonte intégrale des Statuts,
- Approbation des Apports, de leur évaluation et de leur rémunération,
- Augmentation du capital social d'un montant nominal de 68.111 euros par émission et attribution de 1.194.686 actions ordinaires de la Société en rémunération des Apports - Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation du capital social d'un montant nominal de 68.111 euros par émission de 1.194.686 actions ordinaires de la Société en rémunération des Apports,
- Augmentation du capital social d'un montant de 1.889 euros par incorporation de réserves,
- Modifications corrélatives des Statuts,
- Situation du mandat du Président,
- Constatation de la démission des membres du Conseil de Direction,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

(Déclarations et renonciations préalables aux délais d'information et de communication)

La collectivité des associés déclare que :

- le Rapport du Président, le texte des projets de décisions, le rapport du commissaire aux apports ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus au siège social, à leur disposition dans un délai suffisant pour leur permettre de se prononcer en toute connaissance de cause sur les décisions qui leurs sont proposées, et déclarent avoir été pleinement et utilement informés de l'ordre du jour et avoir reçu toutes les informations nécessaires à ce titre,
- en tant que de besoin, renoncer à se prévaloir du délai légal et/ou statutaire, le cas échéant, de mise à disposition des différents documents et renseignements prévus par la loi et notamment du rapport du commissaire aux apports, et reconnaître dès lors expressément que ce rapport a été mis à sa disposition dans un délai suffisant afin de leur permettre d'avoir toutes les informations nécessaires pour statuer en connaissance de cause sur les décisions mises à l'ordre du jour et déclarent expressément se satisfaire des termes et du contenu de ce rapport.

La collectivité des associés renonce en conséquence, à ce titre, définitivement et irrévocablement, à toute réclamation, prétention ou action visant à contester la régularité des présentes décisions.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par la collectivité des associés.

DEUXIEME DECISION

(Refonte intégrale des Statuts)

La collectivité des associés, connaissance prise :

- du Rapport du Président, et
- du projet de nouveaux Statuts (les « **Statuts Modifiés** »),

décide de procéder à divers ajustements statutaires conformément au projet des Statuts Modifiés figurant en Annexe 1, afin notamment :

- de supprimer la procédure de préemption visée à l'article 12 des statuts actuels,
- de supprimer la procédure d'agrément visée à l'article 13 des statuts actuels,
- de supprimer la procédure de modifications dans le contrôle d'un associé visée à l'article 14 des statuts actuels,
- de supprimer la procédure d'exclusion d'un associé visée à l'article 15 des statuts actuels,
- de supprimer le Conseil de Direction de la Société et d'en retirer toute mention,
- en plus généralement, d'harmoniser et d'améliorer les statuts de la Société notamment au regard des dernière évolutions législatives et réglementaires.

En conséquence, la collectivité des associés **adopte**, article par article, puis dans son ensemble, le texte des Statuts Modifiés, figurant en Annexe 1.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par la collectivité des associés.

TROISIEME DECISION

(Approbation des Apports, de leur évaluation et de leur rémunération)

La collectivité des associés, connaissance prise :

- rapport du Président,
- du contrat d'Apports, et
- du Rapport CAA,

prend acte qu'aux termes du contrat d'Apports :

- **FC2M** fait apport à la Société de la pleine et entière propriété de 138 actions ordinaires de la société **EUREX FIDUCIAIRE** ; l'apport est évalué à la somme globale de 471.021 euros, et qu'il sera rémunéré par l'attribution au profit de FC2M de 96.332 actions ordinaires nouvelles de la Société, créées à titre d'augmentation de son capital social, d'une valeur nominale de 0,05701 euros, assortie d'une prime d'apport globale d'un montant de 465.529 euros, entièrement libérées ;
- **HOLDING TOPA** fait apport à la Société de la pleine et entière propriété de 518 actions ordinaires de la société **EUREX FIDUCIAIRE** ; l'apport est évalué à la somme globale de 1.768.036 euros, et qu'il sera rémunéré par l'attribution au profit de HOLDING TOPA de 361.594 actions ordinaires nouvelles de la Société, créées à titre d'augmentation de son capital social, d'une valeur nominale de 0,05701 euros, assortie d'une prime d'apport globale d'un montant de 1.747.419 euros, entièrement libérées ;
- **R&F PARTICIPATIONS** fait apport à la Société de la pleine et entière propriété de 18 actions ordinaires de la société **EUREX FIDUCIAIRE** ; l'apport est évalué à la somme globale de 61.438 euros, et qu'il sera rémunéré par l'attribution au profit de R&F PARTICIPATIONS de 12.565 actions ordinaires nouvelles de la Société, créées à titre d'augmentation de son capital social, d'une valeur nominale de 0,05701 euros, assortie d'une prime d'apport globale d'un montant de 60.721 euros, entièrement libérées ;
- **Société de participations d'expertise comptable et de commissariat aux comptes VBR Conseils** fait apport à la Société de la pleine et entière propriété de 525 actions ordinaires de la société **EUREX FIDUCIAIRE** ; l'apport est évalué à la somme globale de 1.791.929 euros, et qu'il sera rémunéré par l'attribution au profit de Société de participation d'expertise comptable VBR Conseils de 366.479 actions ordinaires nouvelles de la Société, créées à titre d'augmentation de son capital social, d'une valeur nominale de 0,05701 euros, assortie d'une prime d'apport globale d'un montant de 1.771.031 euros, entièrement libérées ;
- **N&F NEXUS** fait apport à la Société de la pleine et entière propriété de 70 actions ordinaires de la société **EUREX FIDUCIAIRE** ; l'apport est évalué à la somme globale de 238.924 euros, et qu'il sera rémunéré par l'attribution au profit de N&F NEXUS de 48.864 actions ordinaires nouvelles de la Société, créées à titre d'augmentation de son capital social, d'une valeur nominale de 0,05701 euros, assortie d'une prime d'apport globale d'un montant de 236.137 euros, entièrement libérées ;
- **QL INVEST** fait apport à la Société de la pleine et entière propriété de 70 actions ordinaires de la société **EUREX FIDUCIAIRE** ; l'apport est évalué à la somme globale de 238.924 euros, et qu'il sera rémunéré par l'attribution au profit de QL INVEST de 48.864 actions ordinaires nouvelles de la Société, créées à titre d'augmentation de son capital social, d'une valeur nominale de 0,05701 euros, assortie d'une prime d'apport globale d'un montant de 236.137 euros,

entièrement libérées ;

- **VAGA CONSEILS** fait apport à la Société de la pleine et entière propriété de 2.369 actions ordinaires de la société **EUREX CONSEILS** ; l'apport est évalué à la somme globale de 537.363 euros, et qu'il sera rémunéré par l'attribution au profit de VAGA CONSEILS de 109.900 actions ordinaires nouvelles de la Société, créées à titre d'augmentation de son capital social, d'une valeur nominale de 0,05701 euros, assortie d'une prime d'apport globale d'un montant de 531.097 euros, entièrement libérées ;
- **KALICO** fait apport à la Société de la pleine et entière propriété de 980 actions ordinaires de la société **EUREX ROANNE** ; l'apport est évalué à la somme globale de 733.872 euros, et qu'il sera rémunéré par l'attribution au profit de KALICO de 150.088 actions ordinaires nouvelles de la Société, créées à titre d'augmentation de son capital social, d'une valeur nominale de 0,05701 euros, assortie d'une prime d'apport globale d'un montant de 725.312 euros, entièrement libérées ;

prend acte que les Apporteurs ont renoncé aux rompus, le nombre d'actions attribuées étant conventionnellement arrondi au nombre d'action inférieur,

décide d'approuver le Rapport CAA retenant que la valorisation des Apports n'est pas surévaluée,

décide d'approuver purement et simplement les termes du contrat d'Apports, d'approuver les Apports et leur rémunération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par la collectivité des associés.

QUATRIEME DÉCISION

(Augmentation du capital consécutive aux apports)

La collectivité des associés, connaissance prise :

- du Rapport du Président,
- du contrat d'Apports, et
- du Rapport CAA,

après avoir constaté la réalisation des conditions suspensives prévues dans le contrat d'Apports, et en conséquence de l'adoption de la décision précédente,

décide, à titre de rémunération des Apports approuvés à la décision qui précède, d'augmenter le capital social de la Société d'un montant nominal global de 68.111 euros, au moyen de la création et de l'émission de 1.194.686 actions ordinaires nouvelles de 0,05701 euros de valeur nominale, assortie d'une prime d'apport globale d'un montant de 5.773.383 euros, entièrement libérées et intégralement attribuées aux Apporteurs, en rémunération de leurs apports, selon la répartition suivante :

- **FC2M** fait apport à la Société de la pleine et entière propriété de 138 actions ordinaires de la société **EUREX FIDUCIAIRE** ; l'apport est évalué à la somme globale de 471.021 euros, il sera rémunéré par l'attribution au profit de FC2M de 96.332 actions ordinaires nouvelles de la Société, créées à titre d'augmentation de son capital social, d'une valeur nominale de 0,05701 euros, assortie d'une prime d'apport globale d'un montant de 465.529 euros, entièrement libérées ;

- **HOLDING TOPA** fait apport à la Société de la pleine et entière propriété de 518 actions ordinaires de la société **EUREX FIDUCIAIRE** ; l'apport est évalué à la somme globale de 1.768.036 euros, il sera rémunéré par l'attribution au profit de HOLDING TOPA de 361.594 actions ordinaires nouvelles de la Société, créées à titre d'augmentation de son capital social, d'une valeur nominale de 0,05701 euros, assortie d'une prime d'apport globale d'un montant de 1.747.419 euros, entièrement libérées ;
- **R&F PARTICIPATIONS** fait apport à la Société de la pleine et entière propriété de 18 actions ordinaires de la société **EUREX FIDUCIAIRE** ; l'apport est évalué à la somme globale de 61.438 euros, il sera rémunéré par l'attribution au profit de R&F PARTICIPATIONS de 12.565 actions ordinaires nouvelles de la Société, créées à titre d'augmentation de son capital social, d'une valeur nominale de 0,05701 euros, assortie d'une prime d'apport globale d'un montant de 60.721 euros, entièrement libérées ;
- **Société de participations d'expertise comptable et de commissariat aux comptes VBR Conseils** fait apport à la Société de la pleine et entière propriété de 525 actions ordinaires de la société **EUREX FIDUCIAIRE**; l'apport est évalué à la somme globale de 1.791.929 euros, il sera rémunéré par l'attribution au profit de Société de participations d'expertise comptable et de commissariat aux comptes VBR Conseils de 366.479 actions ordinaires nouvelles de la Société, créées à titre d'augmentation de son capital social, d'une valeur nominale de 0,05701 euros, assortie d'une prime d'apport globale d'un montant de 1.771.031 euros, entièrement libérées ;
- **N&F NEXUS** fait apport à la Société de la pleine et entière propriété de 70 actions ordinaires de la société **EUREX FIDUCIAIRE** ; l'apport est évalué à la somme globale de 238.924 euros, il sera rémunéré par l'attribution au profit de N&F NEXUS de 48.864 actions ordinaires nouvelles de la Société, créées à titre d'augmentation de son capital social, d'une valeur nominale de 0,05701 euros, assortie d'une prime d'apport globale d'un montant de 236.137 euros, entièrement libérées ;
- **QL INVEST** fait apport à la Société de la pleine et entière propriété de 70 actions ordinaires de la société **EUREX FIDUCIAIRE** ; l'apport est évalué à la somme globale de 238.924 euros, il sera rémunéré par l'attribution au profit de QL INVEST de 48.864 actions ordinaires nouvelles de la Société, créées à titre d'augmentation de son capital social, d'une valeur nominale de 0,05701 euros, assortie d'une prime d'apport globale d'un montant de 236.137 euros, entièrement libérées ;
- **VAGA CONSEILS** fait apport à la Société de la pleine et entière propriété de 2.369 actions ordinaires de la société **EUREX CONSEILS** ; l'apport est évalué à la somme globale de 537.363 euros, il sera rémunéré par l'attribution au profit de VAGA CONSEILS de 109.900 actions ordinaires nouvelles de la Société, créées à titre d'augmentation de son capital social, d'une valeur nominale de 0,05701 euros, assortie d'une prime d'apport globale d'un montant de 531.097 euros, entièrement libérées ;
- **KALICO** fait apport à la Société de la pleine et entière propriété de 980 actions ordinaires de la société **EUREX ROANNE** ; l'apport est évalué à la somme globale de 733.872 euros, il sera rémunéré par l'attribution au profit de KALICO de 150.088 actions ordinaires nouvelles de la Société, créées à titre d'augmentation de son capital social, d'une valeur nominale de 0,05701 euros, assortie d'une prime d'apport globale d'un montant de 725.312 euros, entièrement libérées ;

décide d'affecter le montant total de la prime d'apport égale à 5.773.383 euros, à un compte spécial de capitaux propres, intitulé « prime d'apport », sur lequel porteront, dans les conditions prévues aux

Statuts, les droits de tous les associés, propriétaires d'actions anciennes ou nouvelles, ainsi que ceux des éventuels nouveaux associés, et qui pourra recevoir toute affectation décidée par la collectivité des associés,

décide que les actions ordinaires nouvelles seront dès la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital entièrement assimilées aux actions ordinaires anciennes ; elles jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des Statuts et aux décisions des assemblées générales,

décide que les Apporteurs auront droit à toute distribution de dividendes dont la décision interviendra postérieurement à cette date et ces actions seront négociables à compter de cette même date,

constate que la Société est propriétaire des titres apportés et en aura la jouissance à compter de ce jour,

constate la réalisation définitive de l'augmentation de capital d'un montant en nominal de 68.111 euros résultant des Apports par émission de 1.194.686 actions ordinaires de la Société, portant ainsi le capital social de la Société de 350.000 euros à 418.111 euros.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par la collectivité des associés.

CINQUIEME DÉCISION

(Augmentation du capital par incorporation de réserves)

La collectivité des associés, en conséquence de l'adoption des décisions qui précèdent, décide d'augmenter le capital social s'élevant à 418.111 euros et divisé en 7.333.686 actions de 0,05701 euros de nominal chacune, d'une somme de 1.889 euros pour le porter à 420.00 euros, par l'incorporation directe au capital de cette somme prélevée à due concurrence sur le compte « Autres réserves », figurant pour une somme de 16.690 euros au passif du dernier bilan approuvé à la date du 15 janvier 2026.

Cette augmentation de capital est réalisée par l'élévation de la valeur nominale des 7.333.686 actions existantes de 0,05701 euros à 0,05727 euros environ.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par la collectivité des associés.

SIXIEME DÉCISION

(Modifications corrélatives des Statuts)

La collectivité des associés, en conséquence de l'adoption des décisions qui précèdent,

décide de modifier ainsi qu'il suit les articles 6 et 7 des Statuts :

ARTICLE 6 – APPORTS

Il est ajouté les paragraphes suivants :

"Par décisions unanimes des associés en date du 27 mars 2026, le capital social a été augmenté d'une somme de 68.111 euros suite aux apports d'actions détenues en pleine propriété par les apporteurs suivants :

- **FC2M**, Société civile au capital de 1.000,00 euros sise 1374 Route de Saint-Andéol de Vals 07200 Saint-Julien-du-Serre RCS Aubenas 903 154 185, représentée par son Gérant Monsieur Cyrille MUEL, apporteur de 138 actions ;
- **HOLDING TOPA**, Société civile au capital de 5.000,00 euros sise 508 Chemin de Prades 07200 Saint-Didier-sous-Aubenas RCS Aubenas 752 413 690, représentée par son Gérant Monsieur Louis-Pierre PARGOIRE-MATHON, apporteur de 518 actions ;
- **R&F PARTICIPATIONS** Société à responsabilité limitée au capital de 20.000,00 euros sise 24 Rue de Saint-Symphorien 42140 Chazelles-sur-Lyon RCS Saint-Etienne 527 709 257, représentée par ses co-gérants Monsieur François GRILLET et Monsieur Rémy DELOLME, apporteur de 18 actions ;
- **Société de participations d'expertise comptable et de commissariat aux comptes VBR Conseils** Société à responsabilité limitée au capital de 50.000,00 euros sise 233 Chemin du Mas des Astats 07460 Berrias-et-Casteljau RCS Aubenas 949 604 128, représentée par son Gérant Monsieur Vincent BRESSON, apporteur de 525 actions ;
- **N&F Nexus** Société civile au capital de 1.000,00 euros sise 37 Rue du Docteur Flammand 25200 Montbéliard RCS Belfort 100 430 545, représentée par sa Gérante Madame Nawel DOUMA, apporteur de 70 actions ;
- **QL INVEST** Société civile au capital de 70.000 euros sise 69 A Route de Lazuel 07200 Aubenas RCS Aubenas 992 774 109 représentée par son Gérant Monsieur Quentin LOYET, apporteur de 70 actions.

apporteurs de leurs titres « EUREX FIDUCIAIRE », SAS au capital de 369.626,00 euros sise 51 Avenue de Bellande 07200 Aubenas, RCS Aubenas 303 627 657.

- **VAGA CONSEILS** Société à responsabilité limitée au capital de 2.000,00 euros sise Parc Sud Galaxie 4 Rue de l'Octant 38130 Echirolles RCS Grenoble 911 102 903 représentée par ses cogérants Monsieur Axel APOCHER et Madame Vanessa GINIER-GILLET, apporteur de 2.369 actions ;

apporteur de ses titres « EUREX CONSEILS » SAS au capital de 225.125,00 euros sise 4 Rue de l'Octant Parc Sud Galaxie 38130 Echirolles, RCS Grenoble 393 061 338.

- **KALICO** Société à responsabilité limitée au capital de 350.000,00 euros sise 15 Rue des Glycines 42300 Mably RCS Roanne 820 523 215, représentée par sa Gérante Madame Aurélie FAYET, apporteur de 980 actions.

apporteur de ses titres « EUREX ROANNE » SAS au capital de 20.000,00 euros sise 92 Boulevard Jean-Baptiste Clément 42300 Roanne, RCS Roanne 819 050 188.

Le total des apports en nature a été évalué à un montant global de 5.841.494 euros.

Par décision unanime des associés du 27 mars 2026, le capital social s'élevant à 418.111 euros et divisé en 7.333.686 actions de 0,05701 euros de nominal chacune, a été augmenté d'une somme de 1.889 euros pour le porter à 420.00 euros, par l'incorporation directe au capital de cette somme prélevée à due concurrence sur le compte « Autres réserves ». Cette augmentation de capital a été réalisée par l'élévation de la valeur nominale des 7.333.686 actions existantes de 0,05701 euros à 0,05727 euros environ.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

"Le capital social est fixé à la somme de QUATRE CENT VINGT MILLE EUROS (420.000€).

Il est divisé en 7.333.686 actions de même catégorie, de ZÉRO EURO ET CINQUANTE-SEPT MILLIÈMES ET VINGT-SEPT DIX-MILLIÈME D'EURO (0,05727 €) chacune, toutes entièrement libérées."

Cette décision est adoptée à l'unanimité par la collectivité des associés.

SEPTIEME DECISION

(Situation du Président)

La collectivité des associés, décide que Monsieur François GRILLET, poursuit son mandat de Président de la société pour la durée restant à courir.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par la collectivité des associés.

HUITIEME DECISION

(Constatation de la démission des autres mandataires le cas échéant)

La collectivité des associés, connaissance prise de la lettre de démission de leur mandat de membres du Conseil de Direction de la Société de :

Monsieur François GRILLET, la société Eurex-Compagnie Fiduciaire Européenne (RCS Annecy 417 626 280), la société EUREX ASSOCIES (RCS Annecy 530 614 700), Monsieur Rémy DELOLME, Monsieur Stéphane FAURE, Madame Mélanie ALLEGRE, Madame Anne-Sophie MORIN, Madame Florence OGIER, Monsieur Thomas ALLEGRE, Monsieur Fabien LEONE-AIGUIER, Monsieur Jean-Luc DESPRES et Madame Blandine MOUNIER,

prend acte de cette démission avec effet à compter de ce jour et **décide** de ne pas nommer de remplaçant.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par la collectivité des associés.

NEUVIEME DECISION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

La collectivité des associés, donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette décision est adoptée à l'unanimité par la collectivité des associés.

De tout ce que dessus, les associés ont dressé et signé le présent procès-verbal.

Il est précisé que le présent acte est signé sur support électronique, sur la plateforme en ligne DocuSign, conformément à la réglementation en vigueur. Il est établi et conservé conformément aux articles 1366 et suivants du Code civil. Le signataire prend acte (i) que la signature électronique qu'il appose sur le présent acte a la même valeur juridique que sa signature manuscrite et (ii) que les moyens techniques mis en œuvre dans le cadre de cette signature confèrent date certaine au présent acte.

La société ALFA PARTICIPATIONS,
Représentée par son Gérant Monsieur Stéphane FAURE

Signed by:
✓ Stéphane FAURE
6D5DC0BDD3CF485...

La société ALLEGRE INVESTISSEMENTS,
Représentée par sa Gérante, Madame Mélanie ALLEGRE

Signed by:
✓ Mélanie Allegre
5CADE3742ED5438...

La société ASM EXPERT COMPTABLE,
Représentée par sa Gérante, Madame Anne-Sophie MORIN

Signed by:
✓ Anne-Sophie MORIN
E9558063ED49485...

La société EUREX - COMPAGNIE FIDUCIAIRE EUROPEENNE,
Représentée par son Président, Monsieur Alexandre BOUTARIN

Signed by:
✓ Alexandre Boutarin
9D13A8CB43F944E...

La société FIREC AUDIT,
Représentée par son Gérant, Monsieur Jean-Luc DESPRES

Signed by:
✓ Jean-Luc DESPRES

La société FIA INVEST,
Représentée par son Président, Monsieur Fabien LEONE-AIGUIER

Signed by:
✓ Fabien LEONE-AIGUIER
0606C0C290BB4F8...

Madame Florence OGIER en son nom propre et en qualité de Présidente de la société FLO PARTICIPATIONS,

Signed by:
✓ Florence OGIER
35EFB7A16EC24D9...

Monsieur François GRILLET

Signed by:
✓ François GRILLET
CC553B1A8DE8466...

La société HOLDING BM,
Représentée par sa Présidente, Madame Blandine MOUNIER

Signed by:
✓ Blandine MOUNIER
95150C256A54457...

La société R&F PARTICIPATIONS,
Représentée par son Cogérant, Monsieur Rémy DELOLME

Signed by:
✓ Rémy DELOLME
7B9F80AE7E264E8...